



# ORNIA RHONE PROVENCE

vous invite au

## Championnat régional de la R.O.S.E.

Gymnase Léo Lagrange – 30210 Remoulins

Du 28 octobre au 3 novembre 2024



### CONCOURS ORNITHOLOGIQUE

### BOURSE AUX OISEAUX DE CAGE ET DE VOLIERE

### BOURSE AUX VOLAILLES, PIGEONS, LAPINS, COBAYES

---

## CALENDRIER

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Lundi 28 octobre                  | Préparation de la salle 8h - 18h   |
| Mardi 29 octobre                  | Préparation de la salle 8h - 18h   |
| Mercredi 30 octobre               | Enlogement des oiseaux 9h - 18h  |
| Jeudi 31 octobre                  | Jugement des oiseaux 9h - 18h  |
| Vendredi 1 <sup>er</sup> novembre | Jugement des oiseaux 8h - 12h<br>Ouverture au public 14h - 18h   |
| Samedi 2 novembre                 | Ouverture au public 9h - 18h   |
| Dimanche 3 novembre               | Ouverture au public 9h - 14h<br>Remise des prix à 11h<br>Délogement des oiseaux Bourse et Concours 14h |

**ENTREE VISITEUR : 5€ (valable 3 jours)**  
**GRATUIT POUR LES MOINS DE 12 ANS ACCOMPAGNES D'UN ADULTE**

# INSCRIPTIONS SECTION ORNITHOLOGIE

## ATTENTION : SAISIE ORNITHONET

Pour faciliter notre gestion informatique, nous avons créé 2 manifestations distinctes sur Ornithonet :

- 1) **Championnat régional des oiseaux d'élevage de la ROSE - REMOULINS 2024 - CONCOURS**
- 2) **Bourse de cession et d'échange Régional - REMOULINS 2024**

## Date limite d'inscription : lundi 21 octobre 2024

Les **droits d'engagement au concours** sont fixés à **4,50€ par oiseau**, pour les éleveurs à jour de leur cotisation de toutes les entités de la COM France.

Ce montant comprend un **abreuvoir gratuit** à retirer sur la cage lors du délogement, dimanche 3 novembre à partir de 14h.

Le **palmarès, gratuit**, sera disponible uniquement **en téléchargement** sur le site d'ORNIA Rhône Provence : <http://ornia.rp.free.fr>

### ATTENTION :

**Les inscriptions seront effectuées sur Ornithonet par les éleveurs exposants.**

Un paiement (chèque, virement, CB ou espèces) est demandé pour le Concours.

Un paiement (chèque, virement, CB ou espèces) distinct est demandé pour la Bourse.

Les chèques de règlement seront libellés à l'ordre d'ORNIA Rhône Provence.

**IBAN**

FR76 1130 6000 8448 1244 9897 231

**Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT**

AGRIFRPP813

**Les inscriptions devront être effectuées au plus tard le 21 octobre 2024 à 23h59**, pour permettre de finaliser les démarches auprès des DDPP dans les délais règlementaires.

En cas de retard, les éleveurs concernés devront faire eux-mêmes ces démarches et prévenir le club organisateur.

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements plus tôt si les impératifs de matériel le nécessitent.

Pour tout renseignement :

M. Jean-Paul HELLIOT - 464 chemin des Costes - 30200 CHUSCLAN

Tél. : 06 15 12 65 24 - E-mail : [ornia.rp@gmail.com](mailto:ornia.rp@gmail.com)

# REGLEMENT INTERIEUR DU CONCOURS

- Le Championnat de la R.O.S.E est ouvert à tous les éleveurs des clubs situés sur le territoire de la région, quelle que soit leur entité d'appartenance, et aux éleveurs adhérents directs de l'U.O.F. Le club organisateur pourra, avec l'accord du bureau de la R.O.S.E., inviter des clubs voisins ayant leur activité hors du territoire de la région 13 (Article 10 du cahier des charges du championnat de la R.O.S.E.).
- Les éleveurs baguant à une autre fédération française ou club technique devront fournir une attestation de celui-ci pour justifier leur numéro de souche.
- Ne pourront participer que les oiseaux bagués règlementairement avec une bague fermée et au numéro de souche de l'éleveur.
- Les oiseaux mis en concours pourront être cédés selon les mêmes modalités que la bourse, ils ne pourront être retirés du concours que le dimanche à 13 h.
- Il n'y a pas de limitation du nombre d'oiseaux (individuel, duo ou stam).
- Les sections mises en concours sont : canaris de couleur, canaris de posture, exotiques bec droit, psittacidés, faune européenne et hybrides, colombidés, cailles et colins.
- La classification prise en compte est celle établie par l'UOF-COM France en cours de validité (à partir d'août 2024), elle est téléchargeable sur le site de l'UOF :

<https://ornithologies.fr/>

- L'âge maximal pour le jugement est fixé par la classification UOF en vigueur.
- Les oiseaux d'espèces protégées de faune européenne (espèces inscrites à l'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces protégées), les oiseaux d'espèces protégées représentées sur le territoire du département de Guyane (arrêté du 25 mars 2015), ainsi que les oiseaux inscrits à l'annexe A du règlement 337/97 (Cites) ne pourront être engagés que par les éleveurs titulaires du Certificat de Capacité ou de l'autorisation préfectorale de détention pour l'élevage de ces espèces.
- La copie de l'autorisation de détention, ou du certificat de capacité accompagné de l'autorisation d'ouverture d'établissement d'élevage, sera jointe au formulaire d'engagement. De plus, une copie des attestations de marquage justifiant les souches accompagnera les oiseaux.
- Les variétés de ces espèces présentant des caractères de mutation obtenus par sélection pourront être engagées dans les classes prévues par l'UOF (Com France) sans formalité particulière.
- Toutes les espèces soumises à déclarations IFAP devront être accompagnées des documents de marquage officiels.
- Cet article est susceptible d'être modifié dans le cadre d'une évolution de la réglementation.

# FORMALITES VETERINAIRES \*

\* (sous réserve de confirmation et d'évolution).

- Le comité d'Organisation se chargera de la demande des attestations départementales de provenance mentionnant l'absence de maladies infectieuses, en particulier la maladie de Newcastle auprès des DDPP concernées.

**ATTENTION : en cas de réception des feuilles d'engagement après le 21 octobre 2024, l'éleveur devra fournir lui-même cette attestation et prévenir le club organisateur.**

- En cas de participation à une ou plusieurs manifestations internationales en France ou à l'étranger dans les 30 jours précédant le championnat de la ROSE, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 5 jours garantissant l'état sanitaire de l'élevage d'origine. Celui-ci devra accompagner les oiseaux.

- Les éleveurs qui n'ont pas participé à une manifestation internationale seront normalement dispensés de ce certificat et devront fournir une déclaration sur l'honneur attestant que leurs oiseaux n'ont participé à aucune manifestation internationale dans les 30 jours précédant le championnat de la ROSE. Un certificat sanitaire pourra toutefois leur être demandé si l'état sanitaire du département d'origine l'exige au moment de l'exposition.

- Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

---

## JUGEMENTS

**Date :** jeudi 31 octobre 2024 de 9h à 18h et vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024 de 8h à 12h

**Juges chargés de départager les oiseaux :**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| - Canaris couleur :                   | M. Anthony GERMANO<br>M. Dominique LAMOUREUX |
| - Canaris posture :                   | M. Jacky DIACRE                              |
| - Faune européenne et hybrides :      | M. Michel AURITE                             |
| - Exotiques bec droit et colombidés : | M. Bruno SAPPEY                              |
| - Psittacidés :                       | M. Michel DUDOGNON                           |

Les juges départageront les oiseaux et leur attribueront un pointage selon les règles des expositions internationales COM pour obtenir un titre de champion :

|              |                    |
|--------------|--------------------|
| Individuel : | 90 points ou plus  |
| Duo :        | 180 points ou plus |
| Stam :       | 360 points ou plus |

Les décisions des juges seront sans appel.

# COUPE DU REGIONAL

La coupe du régional de la ROSE sera remise au meilleur club de ce championnat. Elle sera calculée sur le total des 5 meilleurs pointages des 5 meilleurs éleveurs de chaque club. En cas d'égalité, elle sera calculée sur un oiseau supplémentaire.

---

## RÉCOMPENSES DU CHAMPIONNAT DE LA R.O.S.E.

### MEILLEURS OISEAUX

1. CANARI LIPOCHROME
2. CANARI MELANINE CLASSIQUE
3. CANARI NOUVELLES COULEURS
4. CANARI COULEURS MOSAÏQUES
5. CANARI POSTURE PLUMES FRISEES
6. CANARI POSTURE PLUMES LISSES
7. EXOTIQUE DOMESTIQUE
8. EXOTIQUE NON DOMESTIQUE
9. CAILLE ET COLOMBE
10. FAUNE EUROPEENNE
11. HYBRIDE
12. PERRUCHE ONDULEE
13. AGAPORNIS
14. PETITE ET MOYENNE PERRUCHE
15. GRANDE PERRUCHE, LORI ET PERROQUET

Pour chaque Meilleur Oiseau : 1 engagement offert pour le national UOF 2024

### GRANDS PRIX D'ÉLEVAGE

1. CANARI LIPOCHROME
2. CANARI MELANINE
3. CANARI POSTURE PLUMES FRISEES
4. CANARI POSTURE PLUMES LISSES
5. EXOTIQUE DOMESTIQUE
6. EXOTIQUE NON DOMESTIQUE
7. CAILLE ET COLOMBE (\*) (4 oiseaux minimum 360pts)
8. FAUNE EUROPEENNE (\*) (4 oiseaux minimum 360pts)
9. HYBRIDE (\*) (4 oiseaux minimum 360pts)
10. PERRUCHE ONDULEE
11. AGAPORNIS
12. PETITE ET MOYENNE PERRUCHE
13. GRANDE PERRUCHE, LORI ET PERROQUET (\*) (3 oiseaux minimum 270pts)

Sur 8 oiseaux minimum 720 pts (sauf mention contraire) :

- 1<sup>er</sup> : 3 engagements offerts pour le national UOF 2024
- 2<sup>e</sup> : 2 engagements offerts pour le national UOF 2024
- 3<sup>e</sup> : 1 engagement offert pour le national UOF 2024

Les prix des meilleurs oiseaux se cumulent avec les grands prix.

Chaque champion recevra une cocarde et un diplôme.

Chaque éleveur recevra un diplôme de résultat et de participation et un objet souvenir.

\* La quantité de grands prix peut se moduler en fonction du nombre d'oiseaux dans les sections plus de 100.

Ces prix se cumulent, mais un seul palmarès sera attribué.

Les présidents de club ont accepté ce principe en réunion de septembre 2012.

## **PRIX SPÉCIAL « HOMMAGE MYLÈNE VALENTI »**

En souvenir de notre membre et amie récemment disparue, fondatrice de la section ornithologique de la Société Avicole et Ornithologique Vauclusienne, puis de l'Association Provence Ornithologie – Avignon, un prix spécial « Hommage Mylène VALENTI » sera décerné à l'éleveuse féminine qui aura obtenu le plus de points sur 6 oiseaux, toutes catégories confondues. En cas d'égalité, les éleveuses seront départagées sur 3 oiseaux supplémentaires.

## **RAPPEL : INFORMATIONS IMPORTANTES**

Seuls les éleveurs participants au Championnat de la R.O.S.E peuvent bénéficier de la participation financière de la région au convoyage du National et du Mondial.

---

## **CHARTRE DE QUALITE**

Les organisateurs respecteront la charte des manifestations organisées par l'UOF-COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007.

Les organisateurs s'engagent à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, à donner les meilleurs soins et veiller à leur entretien et à leur sécurité ainsi qu'à appliquer la réglementation sanitaire en vigueur.

---

# BOURSE DE CESSION ET D'ÉCHANGE

- La bourse est ouverte à tous les éleveurs de toute entité à jour de leur cotisation.

- **Les inscriptions seront faites sur Ornithonet, au plus tard le 21 octobre 2024 à 23h59.**

**ATTENTION : la bourse et le concours sont deux manifestations distinctes sur Ornithonet. Un règlement des inscriptions à la bourse séparé de celui du concours sera demandé.**

- **Droits d'inscription : 1€ par oiseau** (règlement par espèces, CB, virement ou chèque à l'ordre d'ORNIA Rhône Provence).

**IBAN**

FR76 1130 6000 8448 1244 9897 231

**Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT**

AGRIFRPP813

- **Les oiseaux pourront aussi arriver encagés** dans des cages d'exposition appartenant à l'éleveur, dans ce cas ils n'auront pas à régler de droits d'inscription (pas plus de 2 oiseaux par cage, 1 oiseau par cage pour les agapornis). Dans ce cas, merci de **nous indiquer par e-mail ([ornia.rp@gmail.com](mailto:ornia.rp@gmail.com)) combien d'oiseaux arriveront encagés et combien arriveront non encagés**, pour faciliter le décompte des droits d'inscription et éviter tout litige.

- Un **prélèvement de 10 % sur les ventes** sera appliqué.

- Aucun cageot de transport ne pourra circuler dans l'exposition.

- Les oiseaux devront être de propre élevage, munis de bagues fermées réglementaires, présenter un réel intérêt pour l'élevage et être dans un état de santé irréprochable.

- Les oiseaux seront bagués aux diamètres réglementaires et âgés de 2 ans maximum (2023-2024) pour les becs droits, 3 ans pour les petits psittacidés (2022-2023-2024), 5 ans pour les grands psittacidés (2020-2021-2022-2023-2024).

- Les éleveurs devront fournir tous les documents utiles pour les oiseaux proposés (IFAP, certificat de sexage ADN...).

- Conformément à la réglementation en vigueur, les oiseaux de la faune européenne pourront être proposés à la vente exclusivement s'ils présentent une variété de couleur dite « domestique », listée dans l'arrêté du 11 août 2006, notamment :

– les variétés brune, agate, isabelle, vert dilué, vert double dilué, brune diluée, brune double diluée, agate diluée, agate double diluée, isabelle diluée et isabelle double diluée du **tarin des aulnes** (*Carduelis spinus*) ;

– les variétés brune, agate, isabelle, pastel, brun pastel du **sizerin flammé** (*Carduelis flammaea*) ;

– les variétés blanche, brune, agate, pastel, isabelle et satiné du **chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*) ;

– les variétés isabelle, agate, brune, isabelle satiné, lutino du **verdier** (*Carduelis chloris*) ;

– les variétés pastel, brune, brun pastel du **bouvreuil** (*Pyrrhula pyrrhula*) ;

– les variétés brune, agate, opale du **pinson des arbres** (*Fringilla coelebs*).

- Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspondrait pas à ces critères.

- Seules les personnes désignées par ORNIA Rhône Provence, reconnaissables à leur gilet à l'effigie du club, seront habilitées à vendre les oiseaux de la bourse.

Pour toute question, contacter :

M. Jean-Paul HELLIOT - 464 chemin des Costes – 30200 CHUSCLAN  
Tél. : 06 15 12 65 24 – E-mail : [ornia.rp@gmail.com](mailto:ornia.rp@gmail.com)

---

## **APPLICATION DU REGLEMENT**

Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être photographiés et filmés librement après le jugement.

Il n'autorise l'utilisation ou la diffusion ultérieure des photographies ou films réalisés qu'avec l'accord exclusif de l'organisation pour une utilisation en lien direct avec les activités ornithologiques.

Sur chaque photo utilisée ou diffusée sera mentionné le nom de l'éleveur.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes, quelle qu'en soit la cause.

Aucune indemnisation quelconque ne pourra être exigée. L'éleveur renonce à toutes les poursuites contre les organisateurs.

Le seul fait d'engager des oiseaux implique l'acceptation du présent règlement.

Le Comité Organisateur sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement.

Les membres du bureau de la R.O.S.E. et d'ORNIA Rhône Provence s'efforceront de vous réserver le meilleur accueil et prendront le plus grand soin des oiseaux que vous leur confierez.

Ils espèrent vous recevoir très nombreux et vous souhaitent une excellente saison de concours et vous remercient de votre participation.

Pour le Comité d'Organisation,

Jean-Paul HELLIOT



# INSCRIPTIONS SECTION AVICULTURE

**Article 1 :** L'exposition bourse avicole organisée par ORNIA Rhône Provence est régie par le règlement de S.C.A.F. complété par le présent règlement.

**Article 2 :** L'exposition sera ouverte à tous les aviculteurs, éleveurs et sélectionneurs, pour les sujets de races pures bagués aux millésimes 2021, 2022, 2023, 2024. Tous les sujets doivent être exposés avec une bague millésimée et réglementaire, le tatouage remplace la bague chez le lapin.

**Article 3 :** **Les feuilles d'inscription devront parvenir au plus tard le 21 octobre 2024** à l'adresse : ORNIA Rhône Provence – 53 chemin de la Quinine – 84200 CARPENTRAS, ou si possible par e-mail à l'adresse : [ornia.rp@gmail.com](mailto:ornia.rp@gmail.com)

Elles devront être remplies avec le plus grand soin : écrire lisiblement tous les renseignements demandés et préciser pour les lapins la taille (GR, RM ou RN) et le nom de race pouvant prêter à confusion pour la dénomination de l'animal.

Exemple : Satin : lapin ou pigeon.

**Article 4 :** Le comité d'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions avant la date fixée dès qu'un nombre suffisant sera atteint dans chaque catégorie.

Les volières seront limitées en fonction de la place disponible et attribuées dans l'ordre de leur inscription.

**Article 5 :** Les exposants devront observer les **règlements sanitaires en vigueur** le jour de l'exposition :

- Pour les **pigeons et volailles**, un **certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle** devra être fourni lors de l'inscription à l'exposition.

**Article 6 :** Le prix de vente des animaux sera majoré de 10 % au bénéfice d'ORNIA Rhône Provence.

**Article 7 :** Le comité prendra toutes dispositions pour l'hébergement, la nourriture et la surveillance des animaux. Il ne pourra être tenu pour responsable des décès, vols, erreurs, échanges, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir aux exposants, aux animaux, aux emballages, instrument et produits, même de fait de l'incendie. Les exposants, par le fait de leur inscription, adhèrent au présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

**Article 8 :** Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation totale ou partielle ainsi que l'entrée de l'exposition de telle ou telle personne, et ce sans avoir à se justifier.

**Article 9 :** Il est formellement interdit d'introduire, de sortir ou de déplacer des animaux dans les locaux de l'exposition. L'enlèvement des animaux ne pourra s'effectuer qu'en présence d'un commissaire.

**Article 10 :** Le transport est à la charge des exposants. Les animaux seront encagés le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024 de 9h à 12h, ils seront adressés à M. le Commissaire Général de l'exposition – Gymnase Léo Lagrange – Avenue Geoffroy Perret – 30210 REMOULINS. Le retour des animaux ne sera pas assuré.

**Article 11 :** afin d'éviter toute erreur, nous vous prions de bien vouloir noter les numéros de bagues (EE F Ø année lettre chiffres) et les tatouages OG (Trimestre Référence Club Année) OD (2 lettres chiffres) sur votre feuille d'inscription et de l'apporter lors de la mise en cage.

**Article 12 :** Tous les cas non prévus seront appréciés par le commissaire général et les décisions qu'il prendra seront sans appel.

**Article 13 :** Programme de l'exposition :

- Vendredi 1<sup>er</sup> novembre : Encagement de 9h à 12h  
Ouverture au public de 14h à 18h
- Samedi 2 novembre : Ouverture au public de 9h à 18h
- Dimanche 3 novembre : Ouverture au public de 9h à 14h  
Délogement après 14h
- **L'accès des exposants et visiteurs au Gymnase Léo Lagrange sera soumis aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'exposition.**

Les membres d'**ORNIA Rhône Provence** vous réserveront le meilleur accueil et vous espèrent nombreux.

Bien cordialement et à bientôt !